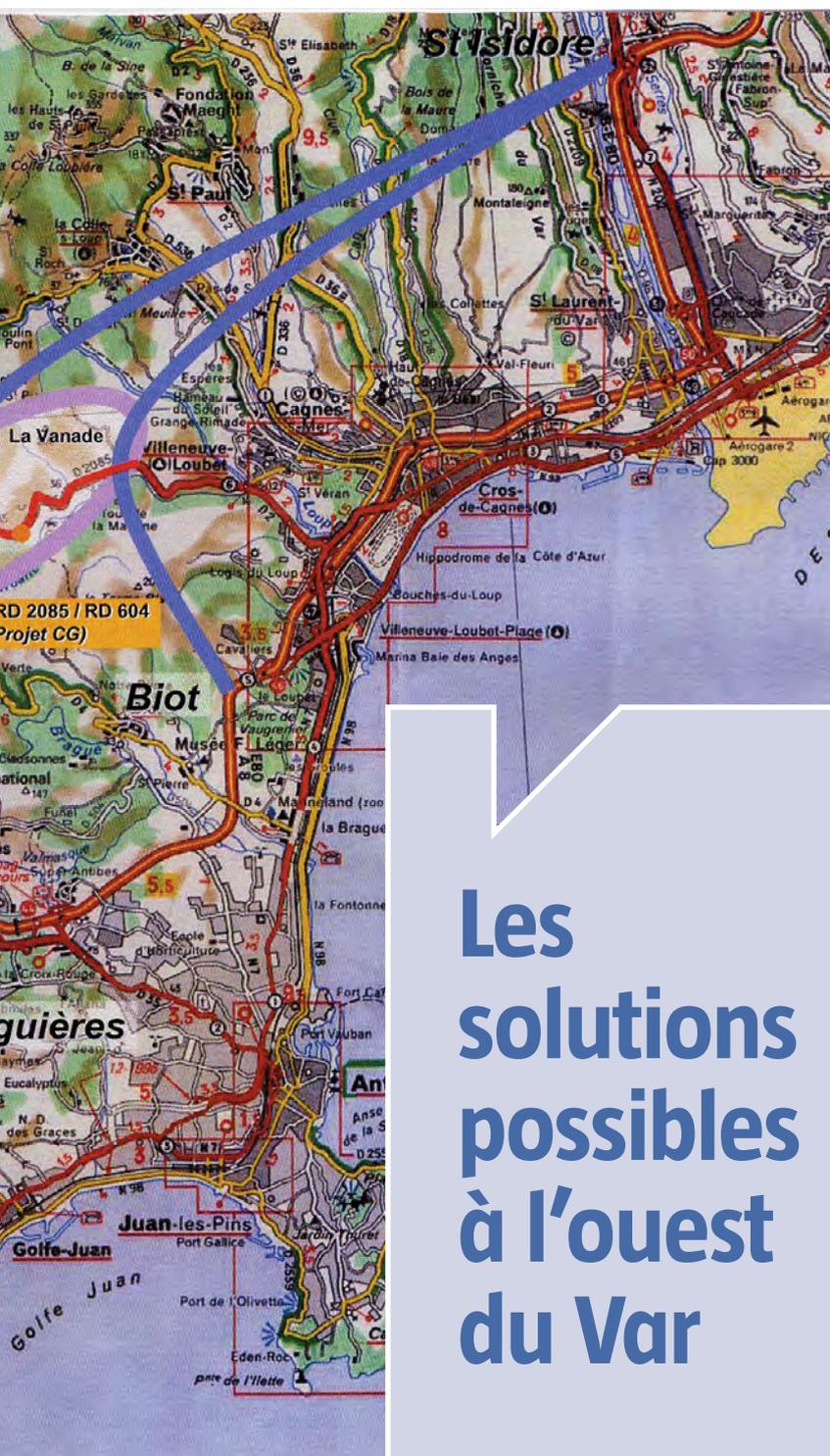


...cé qui assure la gratuité et la sécurité

B. Déclasser l'A8 actuelle entre Cannes et Nice-Est pour la transformer en boulevard urbain sans péage, remodelé complètement dans son environnement, avec de nouveaux accès et l'utilisation par les transports en commun.

C. Améliorer la sécurité par la réduction de la vitesse sur le tronçon gratuit et le transfert de la quasi totalité du trafic de transit (véhicules légers et poids lourds) sur l'itinéraire de contournement à péage.



Cinq éléments complémentaires apportés au débat

1. Le déclassement de l'A8 en boulevard urbain.

Il autorise :

> la récupération par le domaine public de surfaces importantes

> des aménagements de la voie, de ses accès et de ses modes d'utilisation :

- réduction de la vitesse et de la pollution
 - utilisation par les transports en commun
 - réalisation plus facile d'accès et de sorties complémentaires de façon à rééquilibrer le trafic entre les quartiers
 - traitement acoustique et esthétique plus aisé
- > la création ou l'extension, sur les abords, de :
- zones artisanales, commerciales ou d'expositions
 - zones de parkings-relais facilitant l'accès aux TCSP
 - zones d'habitat
 - zones de détente, d'activités sportives et culturelles.

2. Le transfert accepté ou rendu obligatoire du trafic de transit local ou international en souterrain.

Il permet :

> l'élimination des plus gros risques actuels sur l'A8, notamment le transport de produits dangereux

> la préservation du patrimoine naturel

> la diminution des nuisances de toute nature (acoustiques, respiratoires,...)

> le traitement des gaz d'échappement et la récupération d'énergie thermique

> la limitation de l'impact des travaux sur les riverains.

La solution 2 répond aux besoins précédemment énoncés. Elle permet, en outre :

> la desserte de Sophia par la carrière de la Roque

> la conservation du poumon vert de la Vanade

> la nouvelle desserte de la basse vallée du Var, du PAL et du Grand Stade

> le possible retour sur Nice-Nord par le boulevard urbain (A8 déclassée)

> le raccordement de la zone industrielle de Carros par un échangeur avec la 6202 bis.

Les solutions possibles à l'ouest du Var

